

service devant les tribunaux font connaître qu'elle est née en 1776, et qu'elle n'a par conséquent que 72 ans. Sur l'observation que lui en fait M. le président, elle répond : " Ils ont fait tout ça sous la terreur ! croyez-moi, mon vrai juge ; d'ailleurs j'ai 300 ans pour les infirmités."

M. le président.—Vous êtes prévenue d'avoir rompu votre ban en venant à Paris, dont le séjour vous était interdit.

La prévenue.—A qui que ça fait du tort ? Laissez-moi donc gagner ma pauvre vie !... Je vends des croquets, des pains-d'épice, du sucre-d'orge ; ça fait le bonheur des petits enfants... Je suis leur mère aux petits enfants.

M. le président.—Vous ne deviez pas venir à Paris. Vous avez subi une douzaine de condamnations.

La prévenue.—Tout ça c'était sous la terreur ! J'ai été condamnée par ces gueux de révolutionnaires....

M. le président.—Votre première condamnation date de 1795 : vous aviez 19 ans, et vous avez encouru huit années de réclusion pour vol domestique.

La prévenue.—Quand je vous dis que c'était sous la terreur ! Mon maître était un révolutionnaire qui voulait me faire boire du sang.... C'est connu.... M. Renauldor.... informez-vous.

Le président.—Et en 1807, 1810, 1812, 1815, 1821... vous avez encore été condamnée, et toujours pour vol.... ce n'était pas sous la terreur...

La prévenue.—C'était tout de même des révolutionnaires.... Pourquoi donc que vous voudriez que je vole, quand je peux gagner si gentiment ma petite vie en vendant des croquets ?

M. le président.—Vous avez sans doute été condamnée cinq fois pour mendicité ?

La prévenue.—C'était pas de la mendicité ! Quand je n'avais pas de quoi acheter des croquets, j'empruntais quelques sous en promettant de les rendre quand j'aurais rentré dans mes fonds par mon petit commerce. Soyez donc tranquille !... Je ne suis pas embarrassée pour gagner ma petite vie.... Voilà 22 ans que Jeannette Loissillon est connue rue des Nonnaindières. Informez-vous.

Le tribunal condamne la femme Loissillon à un mois d'emprisonnement.

M. le président.—Le tribunal a été indulgent à cause de votre âge ; mais en sortant de prison, il vous faut quitter Paris.

La prévenue.—Laissez-moi faire.... Ne vous inquiétez pas de Jeannette Loissillon.... elle gagne sa petite vie !

## LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 10 FÉVRIER 1849.

FAUT DE L'AUDACE, PAS TROP N'EN FAUT.—Il y a quelques jours le *Journal de Québec*, en réponse à ceux qui affirment que son rédacteur ne représente plus le comté de Montmorency, disait : " On prédisait que M. Cauchon ne serait pas élu ; on disait aussi que le prince Louis-Napoléon ne serait pas élu, et pourtant Louis-Napoléon est aujourd'hui président de la République Française, et M. Cauchon est député de Montmorency ! " Le rapprochement peint admirablement la petite idée qu'a de lui-même le rédacteur-en-chef, ou le *Fantasque* ne s'y connaît point.

LE BILL DE RÉCIPROCITÉ.—Un cultivateur du comté de Montmorency exprimait à un camarade toute la mauvaise humeur que lui causait le vote de leur représentant au sujet de cette loi contre laquelle se sont élevés tous les députés des